

MARCHE de GRE à GRE et CONVENTION à Passer avec l'E.E.R. pour réfection de la digue de la Rivière Saint-Denis.

Le MAIRE expose que la crue de Mars 1952 ayant enlevé la partie droite de la Centrale de la digue de la Rivière St-Denis, il est indispensable d'y exécuter d'urgence les réfections nécessaires avant la saison des pluies.

Nous ne pouvons demander à la population de la Rivière qui se compose en majeure partie pour ne pas dire en totalité de pauvres gens de faire ce sacrifice.

Après divers entretiens entre la Commune et la Société E.E.R. il a été convenu que la réfection de cette digue serait faite à la diligence de l'E.E.R. et que la dépense en serait supportée dans la proportion de 70 % par la Commune, et 30 % par l'E.E.R. restant entendu que la Commune de Saint-Denis solliciterait de l'Etat une subvention et que si celle-ci était obtenue viendrait en diminution de la quote part ~~de~~ incombant aux parties en cause.

Je vous donne lecture:

- 1°) du projet de la lettre que nous devons adressée à M. le Ministre des Travaux Publics et du Tourisme, sous-couvert de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées

Le Maire de Saint-Denis (Réunion)

à Monsieur le MINISTRE des TRAVAUX PUBLICS  
& du TOURISME

Direction des voies navigables  
244, Boulevard Saint-Germain - PARIS VII<sup>e</sup>

S/c de Monsieur l'Ingénieur en Chef des Ponts  
& Chaussées de la Réunion - ST-DENIS -

OBJET:  
Demande de subvention  
pour la réfection de  
la digue de la Rivière  
St-Denis, au droit de la  
Centrale électrique.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre Département une subvention pour la réfection, de toute urgence, suivant projet d'exécution ci-joint, d'un tronçon de la digue de la Rivière St-Denis emporté par la crue du 18 Mars 1952.

Ce tronçon de digue est indispensable pour la protection d'une importante partie de la Ville de St-Denis et, notamment de la Centrale électrique.

Les travaux devront être entrepris immédiatement, pour être terminés avant décembre, début de la période des crues.

Le montant total de la réfection sera de l'ordre de 5.000.000